



Acte rendu exécutoire par

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE_030_2026-DE

A G E D I

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2026**

Délibération n° : DE_030_2026

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le 20/03/2026 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Sèran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Flavien BORGIS

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, D. BONJEAN, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : J. PRAS (pouvoir à P. GODET).

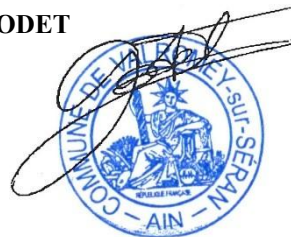
OBJET : Election des délégués au SIVOM du Valromey

Conformément aux articles L.5211-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose qu'il soit procédé, au vote à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des six délégués au SIVOM du Valromey ;

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la proposition du Maire,
- DECIDE de procéder au vote à main levée des six délégués au SIVOM du Valromey,
- DECIDE de désigner Mmes Pauline GODET, Nicole BIDET, Marion NIOGRET, Marie LARIVOIRE et Mrs André BOLON et Henri REYNAUD délégués titulaires au SIVOM du Valromey.

Le maire,
Pauline GODET



Fait et délibéré le 20/03/2026
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.